L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 6 SEPTEMBRE 1893. | 67me Année

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles,
R. P. RANDALL,
54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 6 SEPTEMBRE 1893.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse St-Charles.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Droits, titres et intérêts à et dans les terrains rue Quatrième, dans le Quatrième District.

PAR LE SHÉRIF.—Propriété de valeur formant le coin des rues Canal et Derbigny. Propriété dans le Premier District.

PAR M. F. MICHEL, Constable de la Quatrième Cour de Cité, à la maison de cour, No 1036 rue Magazine.—Un lot de meubles, un perroquet avec cage, un geai avec cage et un lot de plants de fleurs.

Pour agir sur le foie et nettoyer les intestins aucune médecine n'égale les Pilules Cathartiques d'Ayer.

SITUATION ALARMANTE EN EUROPE.

Il y a quelques jours—le 31 août—des dépêches graves nous arrivaient d'Europe. Elles étaient accompagnées de commentaires assez peu bienveillants pour la Russie et la France, de la part de journaux des Etats-Unis, dont nous étions en droit d'attendre un tout autre langage. Ils ont tort, en effet, d'oublier que la Russie a été, de tout temps, une cordiale amie de l'Union et, qu'à cette qualité d'amie constante et sincère, la France ajoute un titre qui devrait être plus ou moins cher à nos concitoyens: celui de République démocratique.

A ce propos, nous mettions en regard les deux démonstrations significatives, presque menaçantes, qui se préparaient, de l'autre côté de l'Atlantique—l'une apprêtée par l'empereur Guillaume, sur le terrain même de la lutte de 1870-71, qui a coûté à la France les deux provinces qui lui étaient les plus chères, et à laquelle devait prendre part l'héritier présomptif de la couronne d'Italie, qui allait consacrer ainsi, par sa présence, les conquêtes récentes de l'Allemagne; l'autre, qui semblait être une conséquence de la première, consistant dans la réunion, dans le port de Toulon, des deux marines de la République française et de la Russie—et nous faisions ressortir la coïncidence, évidemment voulue, entre la grande revue passée par Guillaume II, à Haguenau, province du Bas Rhin, et la fraternisation des deux pavillons français et russe, devant le principal port militaire que la France possède dans la Méditerranée.

La gravité de ces deux manifestations simultanées, foncièrement hostiles, en dépit de leur apparence pacifique, a paru, tout d'abord, échapper à la perspicacité du public, mais les réflexions plus ou moins malignes qu'elles ont bientôt provoquées, et, surtout, l'apparat extraordinaire, prémédité, presque provocateur, dont Guillaume affecte, en ce moment, d'entourer ses grandes manœuvres, au milieu des anciennes provinces françaises, ont fini par dessiller tous les yeux.

Les dépêches reviennent, aujourd'hui, sur ce sujet, en y ajoutant des commentaires qui donnent beaucoup à réfléchir, en mettant, en quelque sorte, "les points sur les i," de façon à ne pas nous laisser le moindre doute sur la signification de chaque fait, et sur les intentions qui animent les deux parties en présence.

Il est connu, aujourd'hui, que le gouvernement français avait demandé, avec instance, à celui d'Italie, de ne pas laisser l'héritier de la couronne assister à des manœuvres qui rappellent aux Français de douloureux souvenirs. Il est également connu que l'empereur Guillaume a insisté sur l'accomplissement de la promesse qui lui avait été faite par le roi Humbert. Personne n'ignore, non plus, que la réunion des flottes française et russe dans la Méditerranée, n'est que le résultat de ce qui se passe en Alsace-Lorraine; que c'est une contre-manifestation décidée, après coup, pour contrecarrer celle de la Triplice.

En agissant comme il vient de le faire, en ordonnant à la flotte d'entrer à Toulon, le jour même où l'empereur Guillaume passe sa grande revue à Haguenau, le Czar, que l'on dit si froid, si prudent, a, certainement, calculé la portée de son acte. Impossible de déclarer, plus nettement, qu'il y a identité entre les liens qui rattachent l'Italie à l'Allemagne, et ceux qui unissent la Russie à la France. N'est-ce pas une réponse catégorique aux allégations de la Presse d'outre-Rhin, qui prétend que la France s'illusionne en comptant sur le secours effectif de la Russie, en cas de guerre avec la triplice? Qui oserait dire, après les faits dont nous sommes témoins, qu'il n'y a pas alliance réelle—alliance d'honneur pour le moins—entre la République et le Czar? N'est-il pas aisé, depuis plusieurs années, de remarquer que les liens entre la France et la Russie se resserrent constamment, à mesure que les relations entre la République et l'empire allemand deviennent plus difficiles. A cette heure, la corde est tellement tendue, que le moindre mouvement peut la briser. Il ne faut plus qu'un geste un peu trop hasardé, une parole imprudente échappée à la mauvaise humeur de Guillaume, pour précipiter un éclat.

Est-ce qu'en toute autre circonstance, une insignifiante bagarre entre ouvriers—comme celle d'Aigues Mortes—aurait produit les manifestations désordonnées, offensantes, auxquelles l'Italie nous a fait assister et provoqué la quasi-intervention de l'Allemagne? Il y a, évidemment, une puissance occulte, une logique fatale, qui forcent les deux parties à en venir aux mains.

L'Europe est divisée en deux camps, qui se mesurent des yeux et n'attendent qu'une occasion pour se ruer l'un sur l'autre. Tout le vieux continent est miné; il suffit de la moindre étincelle pour mettre le feu aux poudres. D'où partira l'étincelle? Dieu seul le sait, mais il semble à peu près impossible que l'explosion se fasse longtemps attendre.

La Salsepareille d'Ayer guérira votre catarrhe, et vous délivrera de cette odeur écœurante de l'haleine.

Many Persons are broken down from overwork or household cares. **Brown's Iron Bitters** Rebuilds the system, aids digestion, removes excess of bile, and cures malaria. Get the genuine.

LOUISIANE.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 2 septembre:

(Suite.)

Le *Méridional*, d'Abbeville, paroisse Vermilion, dit que la canne, dans cette paroisse, pousse vigoureusement. Un grand nombre de planteurs ont des cannes qui ont aujourd'hui six pieds de hauteur que l'on peut envoyer au moulin. Que sera-ce dans six semaines ou deux mois, alors que commencera la roulaison?

—Quelques mots sur le riz: Le prix en est si bas, maintenant, qu'il ne vaut vraiment pas la peine de le récolter. Ce sont là d'assez mauvaises nouvelles pour ceux qui vivent de cette industrie. Cependant la récolte est faible. Il est probable qu'elle se vendra bien, plus tard, si les planteurs peuvent attendre et garder leur grain.

—Dans la paroisse Acadie, à Sunset, dit le *Signal*, de Crowley, la récolte de riz sera au moins le double de celle de l'an dernier.

Le temps a été très-frais, la semaine dernière, beaucoup trop frais pour la saison, pour la maturation du riz. Il faut à ce grain de la chaleur, à l'époque où nous sommes.

L'arrivée de dix wagons pleins de riz, mercredi, a fait une certaine sensation, attendu que c'était le premier riz de la saison que nous voyions. Il a été expédié par M. Thos Chambers et emmagasiné dans l'entrepôt Abbott, en attendant que la situation se dessine sur le marché. Le grain mûrit fort inégalement; il y a des endroits où il est mûr; d'autres où il est encore vert. Il faut en accuser l'absence d'eau.

De nombreux planteurs sont en train de le récolter.

Beaucoup de petits fermiers essayent de se passer le plus possible de bras étrangers; ils y sont forcés par économie; sans quoi, ils ne pourraient se tirer d'affaire. L'argent est rare et cette disette se fait rudement sentir, dans nos environs. On ne peut s'en procurer assez pour payer les ouvriers que l'on engage. On conçoit l'embarras des petits producteurs.

Quant aux grands, qui ont des centaines d'acres, la situation est encore plus grave. Il y en a qui ont réglé l'emploi de leurs fonds et commencé le travail plus tôt qu'à l'ordinaire, alors que la crise ne s'était pas fait encore sentir; mais la masse n'avait pas songé à prendre cette précaution. La pénurie où ils se trouvent les gêne considérablement.

Le premier riz battu cette saison, dans notre voisinage, l'a été sur la ferme Brost, mercredi. Brobst est la propriété de MM. J. Frankel et A. Kaplan; elle est louée par M. Thos. Chambers. On y a battu vingt-cinq acres, qui ont donné 149 sacs. Ce rendement est de beaucoup inférieur à celui que l'on espérait. Nous craignons fort que beaucoup de nos planteurs riziers n'éprouvent le même désappointement.

—Nous donnons, cette semaine, le tableau des récoltes de la paroisse Ibérie.

Ce qu'il faut remarquer, avant tout, c'est que la paroisse Ibérie a des terres très fertiles, mais encore en friche ou bien en coton et en maïs. Que l'on facilite les transports de la canne et surtout qu'on lui offre des marchés, et la culture doublera et triplera bien vite. De là, le besoin immense de grandes usines centrales. Voici d'abord un tableau statistique dressé par le capitaine E. T. King, qui prend un grand intérêt au développement de l'industrie sucrière chez nous:

MM. B. Bayard, 20 acres; W. E. Satterfield, 133; John C. Curtis, 160; J. E. Leittemeyer, 45; Geo. W. Broughton, 60; B. F. Delahoussaye, 50; 11 familles de couleur, 70; A. Reggio, 12; Cesaire De Blanc, 12; habitation Morbihan, 350; T. Delahoussaye, 50; Geo. Colgin, 125; Cesaire Darby, 12; F. Landry, 12; Alph. Landry, 30; Mme M. Lourd, 60; Viel Darby, 3; Benjamin Lily, 6; Dr F. Dupérier, 145; 8 familles, 32. En tout, pour le 6me ward, 1387 acres. On sait que dans cette région MM. J. Weil, F. Dupérier achètent la canne. Quant à MM Oxnard et Sprague, de l'habitation Adeline, ils achètent maintenant la canne à $4 25 la tonne, livrée à bord des steamers.

En descendant le Tèche on trouve Nelson, habitation de MM. Hall frères. Il y a là 90 acres de plant, 50 de souches, 140 de maïs. Dans la partie inférieure de l'habitation, il y a des tenanciers qui ont 75 acres de cannes. Si le Congrès se montre favorable à l'industrie, il s'élèvera, bientôt, une grande usine centrale dans ces environs. Sur Orange Grove, par exemple, à MM. P. Olivier et Cie., il y a là des tenanciers qui ont 150 acres de cannes.

MM. Olivier comptent rouler 350 acres, provenant de l'établissement du Grand Marais. Il y a, en plus, de l'autre côté du bayou, 175 acres de cannes qui seront expédiés aux usines de Morbihan et d'Adeline.

Le voisin de M. Olivier, M. P. A. Veazie, a 40 acres qu'il destine au moulin de M. Olivier.

M. Olivier est un des commissaires du drainage de Grand Marais. On y compte au moins 2,000 acres à drainer. Grand Marais a environ 10 milles d'étendue, le long des habitations à partir de la Nouvelle-Ibérie jusqu'à Jeanerette. Quand toute cette région pourra être mise en culture, elle sera une des plus riches de l'Etat.

Sur Ben Nevis, M. J. B. Lobdell, de West Baton Rouge, a 60 acres de plant, 70 de souches, 72 de maïs. M. J. B. Lobdell doit envoyer ses cannes à Hope, propriété de MM. Bennings et Maurin, où l'on compte recevoir de cette région 500 acres de cannes.

L'an dernier, M. Lobdell avait roulé 2,787 tonnes, et le sirop qui y avait été expédié avait, après granulation, donné 484,000 livres de sucre, soit plus de 173 livres à la tonne de cannes.

Après M. Alex. W. Edgar, qui n'a pas encore commencé la culture de la canne, vient Mlle Marie Rader, qui a 25 acres de plant, 15 de souches: Mlle Rader enverra probabablement ses cannes à Loisel, à la famille Bussey.

Sur la propriété Olivier, Devezin, maintenant divisée entre M. Ch. E. Reggio, qui a 15 acres de cannes et autant de souches qu'il en faut pour les ensemencements; M. Alb. Olivier, 15 acres et M. Oct. Reggio, 15 acres de plant et 10 de souches; toutes les cannes iront à l'habitation Hope.

Sur Pine Grove, rive ouest, il y a d'excellentes cannes que l'on réserve pour la semence. Le fils de Mme F. W. Moore, de Pine Grove, a 45 acres de maïs et de pois. Sur la rive Est de la même Pine Grove, M. Bélisaire Hébert a 10 acres de cannes et 45 de maïs.

Rosedale, louée par M. W. B. Farmer, a 350 acres de riz, qu'il travaille avec des appareils tout à fait modernes. Mais il regrette d'avoir abandonné la culture de la canne.

Hope, magnifique propriété achetée par MM. C. P. Bennings et Victor Maurin, a un superbe champ de 335 acres de plant, 254 de souches et 300 de maïs. D'énormes améliorations sur cette propriété.

Loisel, à MM. Pharr et Bussey, a 140 acres de plant, 90 de souches, 200 de maïs. La sucrerie a été transformée en usine centrale. L'an dernier, on y a fait 1,600,000 livres de sucre.

M. W. P. Dillon s'est retiré sur sa propre ferme, où il a 70 acres de maïs, 55 de cannes e où il fait l'élevage. Il vend ses cannes à MM. Pharr et Bussey.

Sur la rive Est du Tèche, nous trouvons Alice, à M. H. C. Boas. Il y a 25 acres de plant, 210 de souches et 200 de maïs. M: Boas et le Capt. White ont en commun une raffinerie sur le bayou. Ils y envoient leurs sirops par tuyaux.

—Richardson appartient maintenant à M. M. H. Webb, qui y a 120 acres de terres défrichées et beaucoup de maïs et de pois.

Sur Bayside, le capitaine J. T. White a une usine centrale. Il fournit le nécessaire à ses tenanciers et leur achète leurs cannes $3 la tonne.

M. T. B. Kimbro a 165 acres de plant, 120 de souches, 125 de maïs.

M. R. A. Holloway a 22 acres de plant, 50 de souches, 50 de maïs.

Sur Bayside on fait aussi l'élevage

—Belle Grove, à l'Hon. J. A. Provost, a 69 acres de plant, 83 de souches, 175 de maïs, 1 1/2 de patates douces, 2 de sorgho. Un acre de melons d'eau lui a rapporté $50.

—Linden, à M. Ch. Newman, a une forte récolte de 300 acres de plant, 310 de souches, 400 de maïs et 5 de sorgho, pour les animaux.

—Sur Right Way, sur la lisière de la paroisse Ibérie, M. Provost a 147 acres de plant, 117 de souches, 121 de maïs, 4 de sorgho, 5 de patates douces. M. Provost roule pour M. Emile Druilhet.

LADIES Needing a tonic, or children who want building up, should take BROWN'S IRON BITTERS. It is pleasant to take, cures Malaria, Indigestion, Biliousness and Liver Complaints.

La création d'un asile.

M. JACQUES LEFRANC écrit, dans le supplément littéraire illustré du *Petit Parisien* :

Il existe des asiles où les pauvres gens peuvent aller frapper: il n'en existe pas assez. La misère est si grande! Aussi est on heureux, quand s'ouvre un nouvel établissement de charité, de pouvoir l'annoncer. C'est ainsi qu'on m'apprend que, l'hiver prochain, sera instituée à Paris une fondation charitable qui fournira passagèrement des logements gratuits à des ouvriers sans travail. Là est le fond de l'idée, mais on est en train de l'étudier pour assurer le fonctionnement le meilleur de cet asile. J'aurai peut-être l'occasion d'en reparler plus tard; pour le moment, je veux seulement raconter la façon originale dont le projet a été conçu et dont les ressources ont été trouvées.

Il y a quelque dix ans, un passant traversait la rue Mazarine. Il était nuit. Un pauvre diable s'approcha de lui, humblement, silencieusement, et lui tendit la main.

Le passant mit la main à sa poche et, croyant en tirer deux sous, sortit une pièce de cinq francs.

—Oh! dit le mendiant avec joie.

Puis, réprimant ce premier mouvement, il rejoignit le donateur.

—Vous avez fait erreur, sans doute, monsieur, dit-il.

—En effet, dit le passant... mais peu importe! gardez cela!

Et il s'éloigna; l'homme courut à sa poursuite.

—Vous ne savez pas? reprit il d'une voix grave; eh bien! vous me sauvez: j'allais me noyer tout à l'heure.

Le passant—M. G....—traversait la rue Mazarine à peu près tous les soirs, à la même heure. Le lendemain, le mendiant se trouvait sur son passage. M. G.... fit le geste de lui remettre quelque aumône; il l'arrêta:

—Non, monsieur, non!.... J'étais là pour vous remercier encore.... Grâce à vous, j'ai repris courage.... j'ai trouvé du travail, après un mois.... Sans vous, hier, je vous le jure, je me tuais: j'étais à bout de résignation...... Aussi, tenez.... je voudrais quelque chose.... je voudrais savoir votre nom!

M. G.... l'interrompit, en souriant:

—Je suis heureux d'avoir pu vous être utile; que cela vous suffise.

Et il continua son chemin.

L'ouvrier le suivit si bien qu'il obtint le renseignement qu'il désirait; la semaine suivante, il écrivait à M. G...., lui disant qu'il espérait bientôt être à même de lui rendre son prêt.

Les lettres se succédèrent, régulièrement, contenant en substance la même chose. Cela devenait une obsession pour M. G...,—une obsession telle qu'il déménagea à diverses reprises pour y échapper. Mais à peine était il installé dans son nouveau domicile que les lettres l'y trouvaient.

"Je ne vous oublie pas", y était-il dit avec une énervante monotonie.

M. G.... en était à donner au diable sa bonne action de jadis, quand il y a quelques jours, il reçut une visite; c'était celle du mendiant de la rue Mazarine, devenu—comme dans la *Morale en action*—un chef d'industrie très riche.

—Vous ne me reconnaissez pas? demanda-t-il.

—Non, dit M. G....

Il lui rappela alors les circonstances où il l'avait rencontré.

—Ah! diable! fit M. G.... vous avez la reconnaissance tenace!

—C'est vrai. Mais vous allez voir. J'ai pris sur vous mes renseignements: vous êtes dans une situation aisée, et je ne puis me permettre à votre égard aucune marque de gratitude. Cependant, l'argent que vous m'avez prêté, en croyant le donner, n'a pas encore été remboursé.

—Laissons cela!

—Non pas. Voici ce que je me propose: j'ai mis de côté, chaque année, dès que mes affaires ont prospéré, une certaine somme que je destinais à m'acquitter.... envers d'autres. misérables comme je l'étais, du bien que vous m'avez fait alors; voulez-vous m'aider à accomplir cette tâche?.... Je mets l'argent à votre disposition; le voici.... Je veux vous en laisser trouver l'emploi pour une œuvre utile....

M. G.... cessa de sourire. Il comprit tout ce qu'avait de délicat cette proposition et, comme lui-même rêvait à une fondation d'une charité vraiment démocratique, il s'associa au commerçant pour décider la création de l'asile dont j'ai parlé. Ce refuge pourra, espérent-ils tous deux, rendre les plus grands services aux déshérités en leur donnant l'aide dont ils ont besoin au moment où ils sont désespérés tout-à-fait.

LE PERROQUET VENGEUR. —Un individu nommé Albert C.... avait inauguré la pêche à la ligne dans les loges des concierge.

Vêtu en ouvrier, il attendait patiemment, le moment où le gardien de la maison, sur lequel il avait jeté son choix, abandonnait sa loge pour monter allumer le gaz dans l'escalier.

A cet instant, C.... arrivait, tenant à la main une gaule munie à son extrémité d'un clou à crochet. Il frappait à la porte où se trouve généralement un petit vasistas toujours ouvert.

Ne recevant pas de réponse, il introduisait sa gaule par l'ouverture, et cueillait, à bout de bras, une montre, un bracelet, un vêtement, voire même une cage avec un oiseau.

C'est un exploit de ce genre qui l'a fait pincer.

Un soir, il avait ramassé un assez gros butin dans la rue Saint-Merri, lorsqu'il voulut jeter, une dernière fois, sa ligne dans une loge de la rue Saint-Martin.

Rien ne s'offrait à ses regards. Seul, un superbe perroquet roulait de gros yeux dans une cage.

Albert C.... n'hésita pas. Il enleva la cage, mais au moment où il allait se retirer, le perroquet se mit à crier: "Y a du monde! y a du monde!"

Le concierge entendant l'appel du volatile, accourut aussitôt et se mit de son côté à crier: "Au voleur!"

On arrêta le pêcheur et on le conduisit au commissariat de M. Lawaill, qui, après interrogatoire, l'a envoyé au Dépôt.

LES ENFANTS MARTYRS.—Les gardiens de la paix ont trouvé, vers trois heures du matin, une petite fille vêtue misérablement qui s'était endormie sur le trottoir, rue de Belleville, Paris.

Ils la réveillèrent avec peine et l'emmenèrent au poste, où l'on essaya, mais vainement, de l'interroger. Elle se mourait de faim et de fatigue. On lui donna des aliments, qu'elle mangea avec avidité, et on la laissa ensuite dormir.

On la conduisit, plus tard, chez M. Girard, commissaire de police. Un peu remise, la petite malheureuse a pu faire connaître qu'elle s'appelait Louise Partis, âgée de dix ans.

Son père était mort depuis trois mois environ, autant qu'on a pu comprendre d'après ses explications.

Sa mère et elle avaient alors quitté leur logement. Depuis ce temps, l'enfant aurait vécu à l'aventure. Elle ne voyait sa mère que de temps en temps; quelquefois celle-ci louait, aux abords des Halles, une chambre dans laquelle elle logeait l'enfant, puis elle disparaissait, et Louise ne la revoyait plus que deux ou trois jours après.

Comment vivait elle pendant ce temps?

L'enfant a répondu assez vaguement, mais on a cru comprendre qu'on lui donnait à manger dans les établissements en plein air, qui sont nombreux aux Halles. Cependant, elle a déclaré qu'elle était restée, parfois, une journée sans prendre de nourriture.

Sa mère, a-t-elle ajouté, l'avait menée, à plusieurs reprises, à Belleville, et lui avait montré une maison sise au numéro neuf de la rue Piat, où elle lui disait qu'elle habitait, mais dans laquelle elle n'était jamais rentrée.

Un soir, sa mère l'avait abandonnée rue de Belleville, vers huit heures, en lui disant de l'attendre, qu'elle allait rue Piat et reviendrait dans quelques instants.

La petite Louise Partis a été envoyée aux Enfants assistés.

La mère est recherchée.

VICTIME DE SA JALOUSIE.—Au numéro 22 de la rue Saussure, Paris, habitait, depuis quelque temps, un ménage, qui paraissait très heureux.

Le mari, M. Leboisselier, âgé de trente ans, était employé d'octroi. La femme s'occupait de ses deux bébés, âgés l'un de deux ans et l'autre de onze mois.

Un matin, M. Leboisselier sortait de chez lui vers six heures, pour aller prendre son service. Il resta absent pendant vingt-quatre heures.

En rentrant, le lendemain matin, il fut tout surpris de ne voir que ses deux enfants, qui dormaient dans leur petit lit. Il chercha sa femme et la trouva étendue dans un petit cabinet noir; à côté d'elle se trouvait un réchaud éteint.

L'enquête à laquelle a procédé M. Gilles, commissaire de police du quartier des Batignolles, a établi que Mme Leboisselier, âgée de vingt cinq ans, était obsédée par une jalousie constante, que rien ne justifiait.

Le dimanche précédent, elle avait cherché querelle à son mari parce qu'il regardait une femme dans la rue.

Le soir, en arrivant chez elle, elle avait déclaré, à plusieurs voisines, qu'elle allait partir avec ses deux enfants.

On a vu à quel voyage elle faisait allusion.

C'est par miracle que les deux bébés ont échappé à la mort.

PENDANT QUELQUES JOURS DE PLUS SEULEMENT.

Il ne faudra que quelques jours de plus et le stock entier de la "Grande vente pour se retirer des affaires," sera vendu. Les Directeurs au Dixie, 109 rue du Canal, coin Passage de la Bourse, sont continuellement à réduire les prix, et le public n'aura jamais une occasion semblable d'acheter des vêtements et de la lingerie. Pensez-donc à des bargains comme ceux ci:

Linge de dessous pour hommes, valant $4 00, maintenant $1 48 le complet.
Chaussettes pour hommes valant 50c, maintenant 20c.
Cols pour hommes, Earl et Wilson, 15c.
Pantalons valant $2 50, maintenant $1 25.
Pantalons valant $4, maintenant $1 95.
Pantalons valant $6, maintenant $2 95.
Pantalons valant $8, maintenant $3 95.
Complets d'affaires pour hommes, valant $10, maintenant $5 95.
Complets fins pour hommes, valant $15, maintenant $7 50.
Complets de cérémonie, pour hommes, valant $20, maintenant $10.
Complets de cérémonie, valant $30 et $40, maintenant $15 et $18.

AUX MÈRES.

Complets pour garçons, anciennement $4, maintenant $2.
Complets pour garçons, anciennement $5 50, maintenant $2 75.
Complets pour garçons, anciennement $7, maintenant $3 50.
Complets pour garçons, anciennement $8, maintenant $4.

Nous avons encore quelques-uns de ces beaux habillements de cérémonie pour hommes, en "Clay worsted," sacs bordés et piqués, "cutaways" et Prince Albert.

Hâtez vous si vous désirez obtenir ces bargains.

La vente sera bientôt terminée. Obtenez des bargains avant qu'il ne soit trop tard, au Dixie, 109 rue du Canal, coin Passage de la Bourse.

GONZALES & LAUDUMIEY.
Entrepreneurs de pompes funèbres et embaumeurs.
170 CHEMIN DU BAYOU, 170
Près Remparts.
VOITURES ET TALLY-HOS A LOUER.
Ordres pour enterrements reçus par téléphone jour et nuit.
TÉLÉPHONE NO 479.
21 fév 93—1 an

THIBERVILLE.—Décédée hier, 5 septembre 1893, à 11 heures A. M., VIRGINIE THIBERVILLE. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'accompagner le corps au dépôt du Texas & Pacific R R. Le convoi partira de la résidence de son frère E. Thiberville, No 78 rue Columbus, à 7 heures 15 minutes A. M. L'enterrement aura lieu dans la paroisse St-Jean-Baptiste.

RUSTENHOLZ—Décédé le 5 septembre à 6 heures P. M., à l'âge de 75 ans, ANTOINE RUSTENHOLZ, natif d'Alsace. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 6 septembre à 4 heures P. M., de sa dernière résidence rue de Chartres entre Ste-Anne et Madison.

De la part de ses enfants.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans—Décédé hier, le 5 septembre 1893, à 6 heures P. M. à l'âge de 75 ans et 10 mois, le sociétaire ANTOINE RUSTENHOLZ, natif d'Alsace. Messieurs les Membres de la Société et particulièrement ceux de la catégorie du mois de septembre sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, le 6 septembre 1893, à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue de Chartres, entre Ste Anne et Madison.
Par ordre du Président, JOS. BAYLE.
A. LE FRANÇOIS, Secrétaire. 6 sept—1f

NEUSTADTER—Décédée à Jonesboro, Arkansas, dimanche le 2 septembre, LILLIAN VERA, enfant de Gustave Neustadter et de Louise Frapart, âgée de 5 mois.

Les journaux de Paris et Bordeaux sont priés de reproduire cet avis.

MESSE DE REQUIEM.

Une messe de requiem pour le repos de l'âme de Mme ALBERT CAILLIER sera célébrée à l'église Ste-Rose de Lima, le jeudi 7 septembre, à 7 heures du matin. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.
5 sept—3f De la part de ses enfants.

MESSE DE REQUIEM.

Une messe sera dite pour le repos de l'âme de JOHN LARRIEU, jeudi 7 septembre 1893, à 8 heures du matin, à l'église St-Augustin.

Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à y assister.

De la part de sa mère.
3 sept—3f

AVIS.

Les actionnaires et membres du Club Olympic sont priés d'assister à l'assemblée du Club, MERCREDI prochain, 9 courant, à 8 heures P. M.
ED. KOFFSKEY, Président Intérimaire.
W. D. Ross, Secrétaire.
5 sept—5 6

Avis aux Contribuables.

Bureau du Trésorier de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 4 septembre 1893.

La Taxe de Ville sur les propriétés mobilières pour 1893 est due depuis le 15 juin. Si elle n'est pas payée avant le 1er octobre 1893, les dites propriétés mobilières seront annoncées pour être vendues et adjugées conformément à la loi.

Veuillez venir et payer afin d'éviter des dépenses extras.

C. H. SCHENCK, Trésorier.
5 sept—au 1er oct

Nouvelle-Orléans, le 1er septembre 1893.

Le soussigné s'est adjoint comme associé M. JULES ANDRIEU. La raison sociale sera, à partir de ce jour, ROCHEREAU & ANDRIEU.

A. ROCHEREAU, 74, rue Baronne.
2 sept—7f

HY WELLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.

Banque d'Epargnes Teutonia,
(TEUTONIA SAVINGS BANK.)
127......RUE DE LA COMMUNE......127

Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au-dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, et, en outre, le lundi, de 5 h. à 7 h. de l'après midi.
Intérêt, au taux de TROIS POUR CENT par an, payable tous les six mois APRÈS TROIS MOIS.
W. W. WEISS, Caissier.
M. ERNEST CASSARD, Payeur.
16 juil—1P

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me district

1er nov 92—1 an—mer, jeu, dim

Compagnie d'assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Succursale No 68 rue Royale.

Capital payé................$500,000 63
Actif, 1er janvier 1892.........1,019,608 33
J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY. CHS. D. FOUCHER.
18 juin 93—1 an

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.
—SUCCESSEURS DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Actif, valeur réelle................$5,820,322
Pertes réglées à la Nouvelle Orléans ainsi que le font les Compagnies locales
JULES TUYES, Agent-Résident.
39 RUE CARONDELET.
29 mai—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
— DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS —
Gustaf R. Westfeldt, L. U. Fallon, Lucas E. Moore. C. M. Soria.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
12 nov—92—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

LA MAISON DE MUSIQUE

La plus ancienne et la meilleure marché de tous les Etats du Sud, est sans contredit
PHILIP WERLEIN,
135 - - RUE DU CANAL, - - 135
Pianos droits tout neufs à $250. Pianos de seconde main à partir de $75.
Prière de visiter le magasin et de s'assurer de la modicité de nos prix avant d'acheter ailleurs 2 avr—1 an, dim, mar, ven

FRANTZ & OPITZ,
Horlogers et Joailliers
No 17 RUE BOURBON,
Près Canal, à une porte de l'entrée de la maison D. H. Holmes.
1er sept -

THE Photo Co.
P. E. CARRIERE,
ADMINISTRATEUR,
Coin des rues Canal et Bourbon,
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
Vend tous les ARTICLES PHOTOGRAPHIQUES de toutes descriptions
Nouvelles marchandises—Les derniers modèles comme appareils—Prix de New York.
1er mars—2f p e—dim mer

E. BARBIER,
Successeur de S. Fournier,
Horloger et Bijoutier,
60 RUE ROYALE, 60
Entre Bienville et Conti, Nouvelle-Orléans.

MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.
Réparations de tous objets concernant sa profession.
Garantie complète. Prix modérés.
Lunettes, Lorgnettes de Théâtre, Pince-nez!
1er déc—1an

LA BOTTE ROUGE!
—A l'enseigne de la—
"BOTTE ROUGE,"
angle des rues Ursulines & Dauphine
BOTTES, SOULIERS,
ET BOTTINES, A BON MARCHÉ;
GEORGE WAGNER.
1er sept—3m Ven Dim Mer

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité. 30 mars—

A vendre

A Mandeville 24 lots de terre premier choix, mesurant 50 pieds de face sur les rues Carondelet et Watterson sur 250 pieds de profondeur, le tout mesure française.

Ces lots sont à proximité du lac et du chemin de fer et vendu à ce jour pour la somme de $65 le lot, $15 comptant et la balance $5 par mois.

Mandeville est le pays le plus sain de la Louisiane, à deux heures de la Nouvelle-Orléans.

Communication facile, belle plage, chasse et pêche en abondance.

Nous prions les amateurs de se hâter car bientôt ces lots doubleront de prix.

S'adresser pour visiter et traiter à M. J. B. Baudot, propriétaire au Clos Vougeot, à Mandeville, ou M. P. L. Fourchy, notaire, 31 1/2 Carondelet. Nouvelle-Orléans. 4 sept—

Autres terrains à vendre.

Les lots ci-dessus étant presque tous vendus, nous mettons en vente 10 autres sur la propriété du Clos-Vougeot même. Ces terres sont plantées de vignes en plein rapport et de jeunes pacaniers. Elles sont entourées de bonnes barrières et mesurent 50 pieds de face sur la grande route de Louisburg, Madisonville, Covington et Abita Springs, sur 100 pieds de profondeur. Les lots sont en vente pour la somme de 75, 100 et 125 dollars chacun; 25 dollars comptant et 5 ou 10 dollars par mois au gré de l'acquéreur.
28 oct—

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant. J. S. LANDRY, Agent général pour le Frêt et les Passagers.
25 oct—sem et dim

DENTISTES.

Dr CHARLES LANAUX,
DENTISTE,
No 196 rue Canal, près Remparts.
Etant de retour dans cette ville, offre à sa clientèle et au public en général ses services professionnels. Le tarif qui suit convaincra chacun de la grande réduction dans ses prix, sans compétition. ce qui met son travail à la portée de tous.
Aurification à $2 00; amalgame $1 00; ciment 50c. Jeu de dents complet (en dentier) $10 00, une dent ou plus sur plaque, de $4 00 à $8 00; couronne en or massif à $10 00; extraction de dents avec l'usage de la cocaïne, 50c.
N'employant pas d'assistant, le Dr Lanaux offre une garantie de 4 ans pour tout ouvrage exécuté par lui.
18 mai—1an—DMaJ

C. E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 13 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre rendues le ressort de leur art.
[illegible]

Dr J. B. PEREZ,
Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright; de la vessie, la spermatorrhœ, le rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.
Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.
Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies. Prix: $1 par bouteille.
DR PEREZ, Bureau 233 rue du Canal près le Dépôt du Fort Espagnol
18 déc 92—1 an

Magasin du Bon Marché
61......RUE ROYALE......61
F. ADRIEN BRUNET
Joaillier, Bijoutier, Horloger,
MARCHAND DE
Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles Diamants, Cannes à pommes d'or et d'argent, etc.
Achat et échange de vieil or et argent.
Montres et Bijoux de tous genres réparés par des ouvriers de première compétence.
14 déc 92—1an

A. COUTIN, JR., MAX. P. THOMAS.
COUTIN & THOMAS
—MARCHANDS—
D'Epiceries de fonds et de fantaisie, de Vins et de Liqueurs.
COIN DES RUES ST-LOUIS ET ROYALE.
Nouvelle-Orléans, Lne.
1er sept—1 m—dim mard jeud

C. LAZARD & CO.,
LIMITED,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
1er jan—Dim Mar Ven

INSTITUTIONS.

UNIVERSITÉ TULANE DE LA LOUISIANE.

La prochaine session annuelle du Collège, Ecole Supérieure et H. Sophie Newcomb Memorial College pour les Dames s'ouvre le 2 octobre. Examens pour être admis le 29 et le 30 septembre.

Le Collège est bien pourvu de bibliothèques et de laboratoires pour le travail classique, littéraire et scientifique.

L'Université donne environ cent cinquante qualités d'élèves dans les départements du Collège et de l'Ecole Supérieure. Chaque sénateur et représentant dans l'Etat a la nomination d'un Elève qui donne l'éducation gratuite pendant tout le cours.

Pour d'autres informations s'adresser à WM O. ROGERS, Secrétaire.
WM PRESTON JOHNSTON, Président.
3 sept—1m

LE SOUTHERN COMMERCIAL AND LITERARY COLLEGE.
142 et 144 RUE ANNONCIATION,
(En face de l'école St Siméon)

Pension de choix, Ecole de jour et de nuit pour élèves de tous âges.

Les langues modernes: Anglais, Espagnol, Français, Allemand, une spécialité, aussi, l'Ecriture, la Tenue des Livres, la Sténographie et le Type-Writing sont enseignés par des professeurs capables.

Pour détails et catalogue s'adresser à JAMES ROHDE, Directeur.
2sept-1m—Mar Jeu Dim

COLLÈGE JEFFERSON,
ST-JACQUES, LNE.,
Sous la Direction des Pères Maristes.

Les élèves dudit collège partiront de la Nouvelle-Orléans lundi 5 septembre par le train de 3:40 P. M. du Mississippi Valley R. R.

Ils seront accompagnés par un des Pères Maristes. 2 sept jusq'au 5 inc.

L'INSTITUT COMMERCIAL ST-ALOYSIUS,
Au coin des rues Esplanade et Remparts,

Fera la réouverture de ses classes le LUNDI, 4 septembre. Pour toute information, s'adresser à l'institut. 27 août—1m

Institut Markey-Picard.
372, Avenue de l'Esplanade, N. O.

Pensionnat Externat pour jeunes filles, et Ecole primaire pour petits garçons. Réouverture des classes, lundi quatre septembre. Pour informations ou prospectus, s'adresser à l'Institut.
20 août—1m, dim. mar. jeu.

Le Président du Collège de Spring Hill

Est en ville au Collège des Jésuites, rue Baronne. Les parents désirant envoyer leurs enfants à Spring Hill peuvent le voir de 9 heures à 11 heures 30 A. M., et de 1 heure à 4 P. M. tous les jours jusqu'au 6 sept., jour où il partira à 11 heures du matin pour la Mobile.
25 août—au 6 sept

E. G. DUREL,
Externat et Pensionnat pour Garçons.
101 RUE ST-LOUIS....101

Attention toute particulière à la langue française.

Entrée des Classes le LUNDI, 4 Septembre. Anglais, Français, Mathématiques et Tenue de Livres.
27 août—27 1 3 10 17 sept

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, Hôtel de Ville 10 février 1893.

Attendu qu'il vient d'être commis un crime aussi lâche qu'atroce qui a coûté la vie à un agent actif et fidèle, l'officier Torregano, alors qu'il remplissait ses devoirs;

Moi, JOHN FITZPATRICK, maire de la ville de la Nouvelle Orléans, offre par les présentes une récompense de cinq cents dollars ($500 00), à quiconque fournira les informations qui conduiront à l'arrestation et à la condamnation du meurtrier ou des meurtriers ou des parties qui auraient pris part au crime.

JOHN FITZPATRICK, Maire.
11 fév

W. G. COYLE & CO.,
CHARBON, COKE.
Pittsburg, Anthracite, Alabama, Cannel et Coke de Gaz et Combustible,
Charbon en chalands pour planteurs sucriers
BUREAUX:
47 - - Rue Carondelet - - 47
1er sept—6m—dim mar jeud

ASSURANCES.

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.
No 104 rue du Canal.

Nlle-Orléans, 4 mars 1893.

La compagnie publie l'exposé suivant, couvrant une période de neuf mois, du 1er JUIN 1892 au 28 FÉVRIER 1893:

Primes reçues pendant les dits neuf mois:		
Sur risques d'incendie	$114,646 87	
Sur risques maritimes	2,622 08	
Sur risques de rivières	4,001 20	
Primes non acquises pendant les derniers neuf mois de l'année passée, maintenant acquises	36,885 00	
Total		$158,155 15
Moins—Primes non acquises à partir du 1er juin 1892		38,220 00
		$119 935 15
Pertes payées:		
Sur risques de feu	$48,295 63	
Sur risques maritimes	381 62	
Sur risques de rivières	2 80	
		$48,680 05
Primes rendues	$13,842 75	
Réassurances	3,353 86	
Dépenses totales	12,553 29	
Taxes	8,827 89	
Frais d'avocat et de cour	431 40	
Compte de courtage	5,286 13	
	$44,295 32	
		$92 975 37
		$26,959 78
Moins—Réserve pour pertes non ajustées		$10,337 00
		$16,622 78
Ajouter: Compte d'intérêt et loyer		$15,360 14
Bénéfice		$31,982 92
La Compagnie possède l'actif suivant:		
Billets recevables		3,477 60
Billets garantis par hypothèques et collatéraux		26,605 88
Primes en cours de collection		20,968 85
Propriétés foncières		163,660 55
Argent comptant		18,952 64
Actions de banques (valeur du marché)		6,930 00
Actions d'assurances (valeur du marché)		10,600 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)		10,833 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français L'ted (valeur du marché)		1,200 00
Bons à primes (valeur du marché)		28,632 00
Bons 7 pour cent ville de la Nlle-Orléans (valeur du marché)		6,225 00
Louisiana 4s new consols (valeur du marché)		19,900 00
Avance sur l'habitation Olivier		6,392 52
Meubles de Bureau, etc		2,400 00
Jugements		600 00
Primes dues par le gouvernement des Etats-Unis		7,699 44
Total		$334,077 48

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, Nouvelle-Orléans, Lne, ce quatrième jour de mars 1893.
JAS. FAHEY, Notaire

AMUSEMENTS.

C. B. Jefferson, Klaw & Erlanger
THEATRE ST-CHARLES.
—Saison préliminaire—
Ouverture, Dimanche, 3 Sept.
Troupe d'Opéra de Geo. A. Baker, Dimanche, Lundi et Mardi soirs.
"BEGGAR STUDENT"
A la matinée le Mercredi et Mercredi et Jeudi soir, "BLACK HUSSAR."
Vendredi, Samedi soirs et en matinée Samedi, "SAID PASHA."
Prix du soir: 15, 25 et 50 cts. Prix des matinées: 15, 25 et 35 cts. Sièges en vente au contrôle. 2 sept—7f

WEST END.
Grande Fête Musicale tous les Soirs
—PAR LA—
Célèbre Bande du West End.
AUSSI, RÉ ENGAGEMENT DE
M. A. R. Knoll
et Mlle Marie McNeill,
Les fameux cornetistes du monde pour duos et solos dans des morceaux de choix populaires et classiques.
8 août—

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited,
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

L. Grunewald Co.
Limited.

127 RUE CANAL.
PIANOS NEUFS,
$250 et au-dessus.
PIANOS AYANT PEU SERVI,
$150 et au-dessus.
PIANOS DE SECONDE MAIN,
$25 et au-dessus.
24 janv—1an

JOURNAUX FRANÇAIS

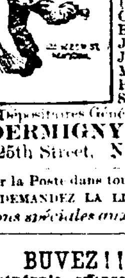

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppléments, France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. Illus. etc.
Dépositaires Généraux:
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.
Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDEZ LA LISTE!
Conditions spéciales aux Marchands

BUVEZ!!!
L'eau minérale effervescente de la Source d'Abita.
Comme eau de table, elle n'a pas d'égale.—Le remède de la nature pour tous les maux de l'estomac, du foie ou des reins. En vente partout.
30 sept—1 an sem dim

Avis.

Les affaires d'imprimerie et de reliure jusqu'ici dirigées par L. Graham & Son seront à l'avenir dirigées par L. Graham & Son limited, laquelle corporation assume l'actif de toutes les responsabilités de l'ancienne maison.

La même administration continuera, et, comme par le passé, fera de son mieux pour mériter la confiance de ses clients. Elle saisit cette occasion d'adresser des remerciements pour le généreux encouragement dont on l'a honorée.

L. GRAHAM & SON, LIM'D,
LEWIS S. GRAHAM,
Trésorier et Gen'l Mgr.
1er sept—1f

Bains de vapeur turcs et russes.
BAINS Pour Dames, les Lundis de 8 a. m. à 5 p. m.; les Vendredis de 8 a. m. à midi pour Dames exclusivement. Pour Messieurs de 8 a. m. à minuit, tous les jours excepté aux heures des jours réservés aux Dames. Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide. Etablissement ouvert les Dimanches jusqu'à 4 p. m. A trois ilets de la rue du Canal.
Nos 102 à 106 RUE CONTI **BAINS**
EUG. GAUPP, Propriétaire.
27 juil 1 an

SARAVIA.
Régulateur Mexicain Indien pour les dames, purement végétal.
Le plus grand bienfaiteur de la femme dans les cas de menstruations supprimées et douloureuses, Pertes blanches, Flux et Migraine, causés par les menstruations irrégulières.
Demandez à votre pharmacien le SARAVIA, et ne vous laissez pas induire à acheter un autre régulateur avant d'essayer le Saravia.
A vendre par I. L. Lyons & Cie. et tous les pharmaciens.
3 août—1m Jeu Mar Sam

SOARDS'
1893—NEW ORLEANS—1893
City Directory
Est maintenant reconnu comme étant le meilleur Directory qui ait jamais été publié dans cette ville. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Procurez-vous-le immédiatement.
City Directory (Directory de la ville) prix $6 00
Business Directory (brochure) prix......$1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)......50
Il ne reste que quelques exemplaires du Directory de 1893, laissés entre les mains de l'éditeur à la suite de décès des souscripteurs.
N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après réception du prix demandé.
L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place.
17 fév—

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et conventions qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY, son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date, de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles, d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite Merchants' Mutual Insurance Company, dûment remis et retournés à cette Compagnie, de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés, de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation, de modifier et d'amender son gré les dits règlements, d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet, et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées, et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakespeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger, avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé);
H. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893
[Signé] GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurances des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public.
15 janv—3 1m 30